



Rapport du Vérificateur général du Québec  
à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

Automne 2016

# Observations de la vérificatrice générale, M<sup>me</sup> Guylaine Leclerc

CHAPITRE

1



## Table des matières

<b>1 Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2 Technologies de l'information au gouvernement du Québec</b>	<b>5</b>
2.1 Travaux d'audit en technologies de l'information	<b>8</b>
Travaux menés par le Vérificateur général	
Travaux menés par d'autres vérificateurs législatifs	
Travaux en cours et prévus en matière de technologies de l'information	
<b>3 Sommaire du contenu du présent tome</b>	<b>13</b>
3.1 Commission des partenaires du marché du travail	<b>13</b>
3.2 Gestion administrative des cégeps	<b>13</b>
3.3 Hydro-Québec	<b>14</b>
3.4 Services correctionnels : réinsertion sociale	<b>14</b>
3.5 Contrats présentant des situations à risque (suivi)	<b>15</b>

# 1 Introduction

1 L'Assemblée nationale confie au Vérificateur général le mandat de favoriser, par la réalisation d'audits, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. Ce mandat comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, l'audit financier, celui de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives, ainsi que l'audit de performance. Son champ de compétence s'étend principalement au gouvernement et à ses organismes et comprend également les fonds versés sous forme de subventions.

2 Dans le rapport qu'il soumet à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général signale les sujets découlant de ses travaux qui méritent d'être portés à l'attention des parlementaires. Le document est livré sous forme de tomes. Ce tome-ci est consacré à des travaux liés à l'audit de performance réalisés au cours des 12 derniers mois. Il renferme entre autres les constatations, les conclusions et les recommandations afférentes à ces travaux.

3 Le premier chapitre donne à la vérificatrice générale l'occasion d'exposer son point de vue sur des enjeux relatifs aux audits en cours ou à venir. Dans le présent chapitre, je m'intéresse à la place qu'occupent les technologies de l'information au gouvernement du Québec. J'expose également les principales thématiques susceptibles de faire l'objet d'audits de performance dans ce domaine au cours des prochaines années. D'autre part, je présente sommairement le contenu des autres chapitres.

## 2 Technologies de l'information au gouvernement du Québec

4 Les technologies de l'information (TI) sont au cœur de la réalisation des activités de l'appareil gouvernemental. Les entités gouvernementales en dépendent largement pour colliger, traiter et diffuser l'information nécessaire à la prestation de services auprès des citoyens et des entreprises. Cette information doit donc être fiable, complète, disponible en temps opportun et utilisable de façon sécuritaire.

5 Nombre d'entités offrent maintenant des services en ligne. De fait, selon la Stratégie gouvernementale en TI, intitulée *Rénover l'État par les technologies de l'information* et produite par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), près de 750 services de cette nature ont été mis à la disposition des citoyens et des entreprises au cours des 10 dernières années. S'informer sur les programmes offerts, se procurer des biens ou des services, régler les frais relatifs à divers permis, chercher un emploi, consulter son dossier fiscal sont autant de raisons pour lesquelles les citoyens et les entreprises utilisent aujourd'hui les services en ligne pour transiger avec l'État.

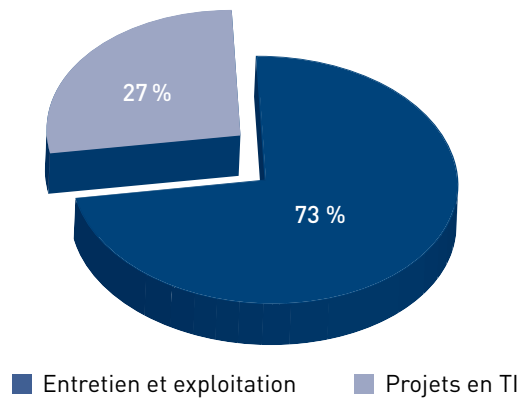
6 Par ailleurs, sur le plan de la gestion interne, les TI doivent aider à produire de l'information de qualité, capable de soutenir les opérations des entités et d'appuyer la prise de décision des dirigeants. Elles doivent assurer le maintien du flux d'information nécessaire au bon fonctionnement des entités afin de leur permettre d'atteindre le niveau de service auquel s'attendent les citoyens et les entreprises.

7 Les TI sont en évolution constante et se transforment de plus en plus rapidement au gré des innovations. La capacité des entités à soutenir cette évolution sur le plan des ressources humaines, matérielles et logicielles est l'un des plus importants défis auxquels elles font face. Cela exige des investissements constants dans de nouvelles solutions, tout en assurant la récurrence du financement nécessaire au maintien des systèmes existants.

8 L'importance de ce défi se reflète dans les sommes investies annuellement en TI. Selon le SCT, en 2015-2016, les budgets de dépenses et d'investissements dans ce domaine totalisaient plus de 3 milliards de dollars pour les ministères, les organismes publics, le réseau de l'éducation, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que Revenu Québec.

9 La figure 1 illustre le partage des sommes entre les activités inhérentes à l'entretien et à l'exploitation ainsi qu'aux projets en TI pour l'exercice 2015-2016.

**Figure 1 Répartition du budget en technologies de l'information en 2015-2016**



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

10 Selon cette figure, près des trois quarts des sommes sont consacrées à l'entretien et à l'exploitation des systèmes existants, alors qu'un peu plus de 25 % sont allouées au développement de nouveaux produits soutenant l'évolution des TI au sein des organismes gouvernementaux. Cela m'interpelle et je pourrai exercer une surveillance sur ces sujets dans l'avenir.

11 D'après le SCT, les investissements en infrastructures en lien avec les TI s'élèveront à 3,3 milliards de dollars dans les 10 prochaines années.

12 Le SCT a publié au printemps 2016 un *Portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique du Québec*. Ce document dresse un état de la situation à la fin de 2015.

13 Il y avait à ce moment plus de 8800 personnes, internes et externes, œuvrant en TI dans les organismes dont le personnel est nommé en vertu de la *Loi sur la fonction publique*. Cette seule information indique l'importance de ce secteur d'activité pour le bon fonctionnement de l'appareil public.

14 Fait à noter, le tiers des personnes travaillant dans les TI étaient des ressources externes. Ces ressources étaient particulièrement concentrées dans les activités de gestion de projet et de programmation, où elles étaient majoritaires. Elles étaient toutefois aussi présentes dans les autres activités en TI. Ce constat fait ressortir l'importance des ressources externes et les risques que cela pose à moyen et long terme pour ce secteur névralgique de la fonction publique.

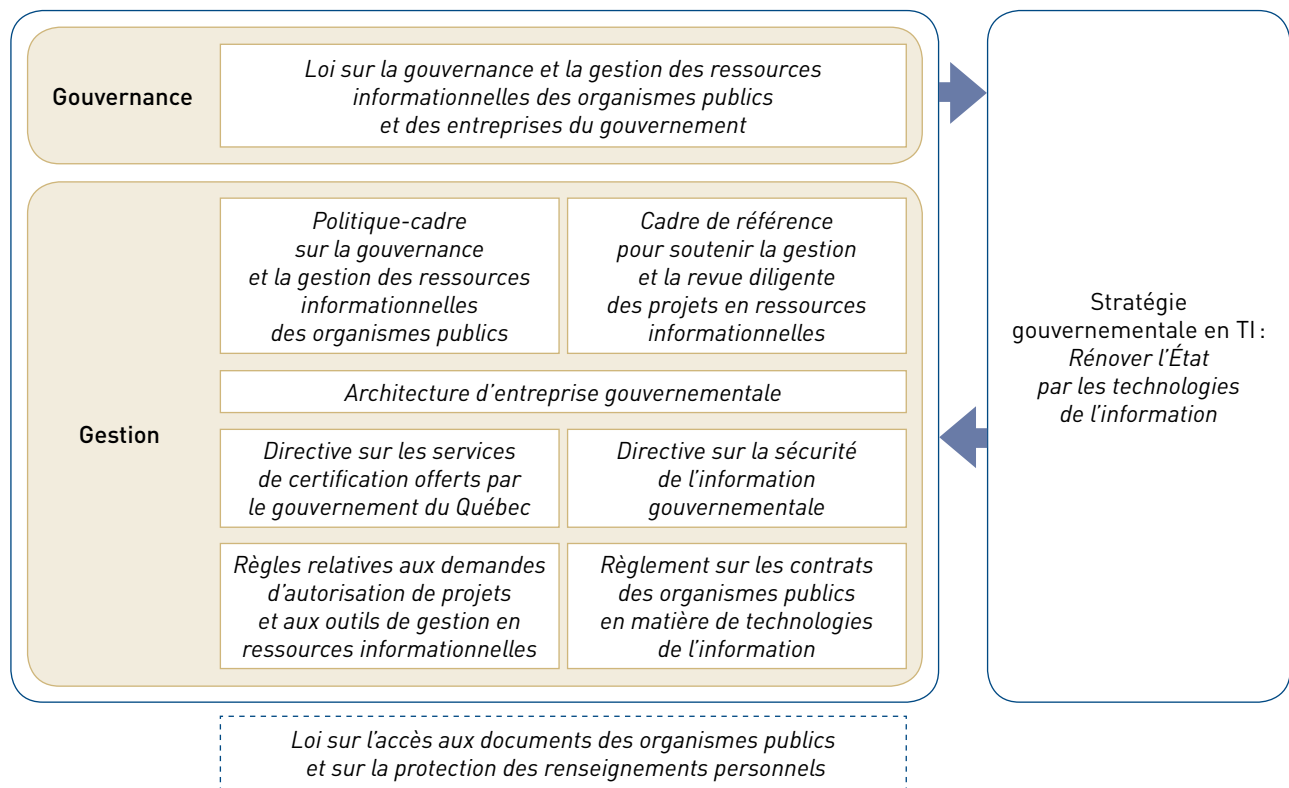
15 Le SCT, plus particulièrement le bureau du Dirigeant principal de l'information (DPI), est sensible à cette situation. Dans la Stratégie gouvernementale en TI, le SCT indique sa volonté de rehausser son expertise interne. Le DPI nous a d'ailleurs mentionné que des actions sont en cours à cet égard. J'y porterai une attention particulière au cours des prochaines années.

## Encadrement de la gouvernance et de la gestion des TI

16 En tenant compte de l'importance des TI pour le fonctionnement de l'État, le SCT a mis en place au fil des années un cadre de gestion des TI au sein de l'appareil gouvernemental québécois.

17 De fait, des lois, règlements et politiques ainsi que plusieurs directives ont été adoptés afin de baliser la gouvernance et la gestion des TI. La figure 2 présente les plus importants d'entre eux.

**Figure 2** Encadrement de la gouvernance et de la gestion des TI



18 La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* vise moins directement les TI, mais pourrait servir de référence lors de la réalisation d'un audit de performance dans ce domaine. Cette loi impose aux organismes publics des obligations concernant la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation des renseignements personnels. Ces renseignements étant sur des supports numériques, plusieurs vérificateurs législatifs au Canada et ailleurs dans le monde se sont déjà intéressés à cet aspect des choses dans le cadre de leurs audits de performance en TI.

## 2.1 Travaux d'audit en technologies de l'information

### Travaux menés par le Vérificateur général

#### Audits de performance

19 L'utilisation de contrats de services professionnels et les processus d'acquisition de biens dans le domaine des TI ont attiré l'attention de mon organisation au cours des dernières années.

20 Les constats faits dans le cadre de nos récents audits particuliers sur les contrats en TI portaient sur l'ensemble des processus, allant de la stratégie d'acquisition au suivi des contrats.

21 Nous avons formulé plusieurs recommandations à la suite de nos travaux. Les organismes visés par celles-ci ont élaboré les plans d'action nécessaires à leur mise en œuvre. Nous suivrons l'évolution de ces plans au cours des prochaines années.

22 Rappelons que nous avons soulevé des constats similaires lors d'un audit portant sur les contrats de services professionnels en TI réalisé il y a quatre ans.

23 La gestion de projet est également un thème auquel mon organisation a exercé une vigilance au fil des années. Que ce soit par nos rapports sur des projets spécifiques, comme la solution informatique appelée RISE de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (qui fait maintenant partie de Retraite Québec), les Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) ou notre vigie relative au Dossier Santé Québec, nos observations, commentaires et recommandations montrent la volonté du Vérificateur général de favoriser la saine gestion des TI.

24 Toutefois, bien que nous ayons pu relever plusieurs lacunes, ces audits n'ont pas permis d'approfondir d'autres thèmes importants de la gouvernance et de la gestion des TI. À titre d'exemple, les rôles et responsabilités des membres de la haute direction et des instances de gouvernance, dont les conseils d'administration, à l'égard des TI ont été peu abordés dans le cadre de nos travaux des dernières années.

25 Il en va de même du contrôle des accès et de la sécurité des données, de la cybersécurité, du commerce électronique, de la désuétude des équipements, de la robustesse des infrastructures, de la capacité de relève ainsi que de la protection des renseignements personnels. Autant d'éléments essentiels à une saine gestion des TI au sein de l'appareil gouvernemental qui, sans aucun doute, mériteront une attention particulière dans nos prochains audits.

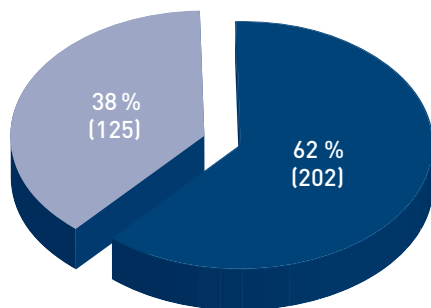


## Audits financiers

26 Nous effectuons annuellement divers travaux d'audit des TI qui s'intègrent aux audits des états financiers. Ces travaux sont focalisés sur la gouvernance et la gestion des systèmes qui soutiennent la gestion financière et la production des états financiers. Ils ne portent pas sur l'ensemble des systèmes informatiques des entités et ne couvrent pas certains aspects tels que la confidentialité de l'information et la protection des renseignements personnels.

27 Bien qu'ayant une portée plus restreinte, ces travaux ont permis de relever de nombreuses déficiences. Comme illustré dans la figure 3, sur l'ensemble des recommandations destinées aux responsables de la gouvernance et à la direction à la suite de nos travaux d'audit financier, 38 % étaient en lien avec les TI, et ce, pour la période d'avril 2015 à mars 2016. Cela dénote que plusieurs améliorations sont nécessaires en ce qui a trait à la gouvernance et à la gestion des TI.

**Figure 3** Recommandations aux responsables de la gouvernance et à la direction d'avril 2015 à mars 2016



■ Recommandations – Autres    ■ Recommandations – TI

28 Pour plus de détails relatifs à ces travaux, je vous invite à consulter les rapports suivants :

- *Contrôles généraux des technologies de l'information*, chapitre 9, hiver 2013 ;
- *Portrait des rapports à l'Assemblée nationale et des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction*, chapitre 8, hiver 2016.

29 Les interventions prévues au cours des prochaines années en audit de performance des TI ne remplaceront pas celles réalisées en soutien à l'audit des états financiers. Ces dernières demeurent en effet pertinentes dans plusieurs entités pour me permettre de formuler mon opinion sur leurs états financiers.

## Travaux menés par d'autres vérificateurs législatifs

30 D'autres vérificateurs législatifs au Canada et dans d'autres pays s'intéressent également aux audits dans le domaine des TI.

### Au Canada

31 De 2010 à 2015, plus de 60 audits de performance ont été publiés sur les TI par l'ensemble des vérificateurs législatifs au Canada.

32 De manière générale, selon une compilation effectuée à partir des données fournies par la CCAF-FCVI, les principales thématiques abordées par ces audits de performance ont été la sécurité, le développement des TI et la protection des renseignements personnels.

33 Nous nous sommes attardés aux travaux réalisés par le Bureau du vérificateur général du Canada, celui de la Colombie-Britannique et celui de la Saskatchewan, qui sont parmi les plus actifs dans ce domaine d'audit. La sécurité, notamment la gestion des accès aux données et la cybersécurité, est un thème important de leurs travaux.

34 Le vérificateur général du Canada s'intéresse également à la gestion de projet, ce qui est similaire à notre approche au Québec. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan focalisent, quant à elles, leurs travaux sur des systèmes spécifiques, couvrant ainsi des éléments de sécurité et de contrôle de gestion de manière plus approfondie.

35 Tout comme moi, les autres vérificateurs législatifs au Canada mènent également des travaux d'audit des TI en soutien aux audits des états financiers. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan offrent toutefois des produits particuliers à cet égard.

36 La Colombie-Britannique publie annuellement depuis 2012 un sommaire de l'ensemble de ses travaux sur les contrôles généraux des TI. La version initiale de ce rapport présentait un sommaire des travaux des années antérieures qui s'apparentait à notre chapitre 9 du tome de l'hiver 2013 mentionné précédemment. Ce rapport de la Colombie-Britannique a maintenant évolué vers une évaluation plus globale de la gouvernance et de la gestion des TI au sein des organismes et s'appuie sur un référentiel reconnu.

37 La Saskatchewan publie annuellement le résultat des travaux réalisés auprès du « Central Services – data centre », qui est l'équivalent du centre de traitement informatique du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Le rapport s'intéresse aux contrôles d'accès, à l'intégrité des données et à la capacité de relève du centre de traitement central qui soutiennent les systèmes gouvernementaux.

38 Jusqu'en 2014, la Saskatchewan publiait également chaque année un rapport portant sur les travaux d'audit en TI sur le système central de traitement de la paie. Ce rapport se concentrait également sur les contrôles d'accès, l'intégrité des données et la capacité de relève du système de paie.

## À l'échelle internationale

39 D'autres pays s'intéressent également à la gestion des TI. Un nombre important de rapports en lien avec ce domaine ont été recensés de 2010 à 2015 dans trois pays majeurs, soit l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

40 L'Australie se démarque particulièrement par le nombre de rapports publiés et par la diversité des sujets traités. Ses rapports couvrent l'ensemble des thématiques, soit la gouvernance et la gestion des TI, la sécurité et la protection des données, les contrôles informatiques au sein des applications ainsi que le développement et la gestion des projets en TI.

41 Le Government Accountability Office (GAO) des États-Unis couvre également l'ensemble des thématiques dans ses rapports.

42 Le Royaume-Uni oriente plutôt ses travaux sur la gouvernance des TI et se concentre en partie sur la gestion de projet et les activités de développement des TI. Inversement, il n'accorde que très peu d'attention aux aspects de sécurité et de contrôle des applications.

43 Certaines constantes peuvent donc être établies entre les thématiques traitées par les vérificateurs législatifs canadiens et ceux de l'étranger. Ces thématiques seront considérées au moment de sélectionner les sujets des prochains audits de performance en TI que nous effectuerons.

## Travaux en cours et prévus en matière de technologies de l'information

44 Nous avons commencé des travaux afin de produire un portrait des TI au gouvernement du Québec à l'aide d'un questionnaire d'autoévaluation. Ce dernier est basé sur un référentiel reconnu mondialement, le *Control Objectives for Information and Related Technology* (COBIT 5). Ce questionnaire sera rempli par plus d'une quarantaine d'organisations.

45 Il couvre un ensemble de processus relatifs aux TI, par exemple :

- la gouvernance des technologies ;
- la planification, l'acquisition, le développement et l'entretien des systèmes ;
- la gestion des opérations informatiques et de la sécurité ;
- le suivi et l'évaluation de la conformité et de la performance.

46 Les résultats des travaux serviront à formuler des observations qui seront publiées en 2017 dans l'un des tomes du rapport annuel du Vérificateur général.

47 Ce portrait, combiné à un balisage plus élaboré des travaux effectués par mes pairs dans ce domaine et aux connaissances acquises lors de nos travaux antérieurs, nous permettra d'élaborer une stratégie d'audit efficace pour ce secteur d'activité névralgique. Je vise à ce que les audits de performance qui seront réalisés contribuent à l'amélioration continue des services publics.

48 Je crois au rôle stratégique que peuvent jouer les TI dans l'amélioration de la performance des entités. De mon point de vue, la place importante qu'elles occupent, les sommes considérables qui y sont investies et les enjeux importants auxquels ce secteur fait face exigent que nous soyons vigilants. Pour cette raison, notre plan stratégique 2016-2019 prévoit la réalisation d'au moins une mission d'audit de performance sur les TI par année, et ce, à compter de 2017-2018.

## 3 Sommaire du contenu du présent tome

### 3.1 Commission des partenaires du marché du travail

49 Le **chapitre 2** est consacré à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Nous y traitons de sa responsabilité à l'égard de la définition des besoins en développement de la main-d'œuvre. Cette responsabilité est en lien direct avec l'objectif gouvernemental de mieux arrimer les compétences de la main-d'œuvre avec les besoins des entreprises. Les travaux réalisés nous permettent de conclure qu'après 19 ans d'existence, la Commission ne joue pas pleinement le rôle attendu en tant que responsable nationale de la définition des besoins en développement de la main-d'œuvre.

50 Nous soulignons le fait que les priorités d'action établies par la Commission sont déterminées à partir d'un portrait incomplet des besoins en développement de la main-d'œuvre. De plus, la Commission n'a pas encore mis en place de stratégie d'intervention à l'égard des besoins qu'elle a jugé prioritaires. Dans les faits, nous observons que les interventions de la CPMT sont insuffisantes pour s'assurer que les moyens mis en œuvre par elle et ses partenaires répondent efficacement à ces besoins.

### 3.2 Gestion administrative des cégeps

51 Le **chapitre 3** traite de certains volets de la gestion administrative des cégeps, notamment de la gestion des contrats, de la gestion des bâtiments et des services autofinancés. Pour chacun de ces volets, nous avons examiné le suivi réalisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

52 En ce qui concerne la gestion contractuelle dans les cinq cégeps audités, la définition des besoins et des produits livrables, l'estimation des coûts et l'établissement de l'échéancier ne sont pas toujours effectués de façon adéquate. Pour 22 % des contrats analysés, des dépassements de coûts qui varient de 12 à 85 % (719 000 dollars) par rapport à la valeur initiale des contrats ont été observés. De plus, pour trois des cinq cégeps audités, le mode de sollicitation retenu n'était pas toujours conforme à la réglementation. Par exemple, six contrats ont été conclus de gré à gré plutôt que par appel d'offres public ou appel d'offres sur invitation.

53 Nous nous sommes également intéressés aux services autofinancés, qui sont des services de nature commerciale offerts aux étudiants ou à la clientèle externe. En 2014-2015, les services autofinancés des 48 cégeps ont représenté 15 % de leurs revenus totaux. Pour les 5 cégeps audités, les revenus liés à ces

services ont atteint 38,8 millions de dollars. Nous avons remarqué que, dans certains cas, l'information financière relative aux services autofinancés ne permet pas aux décideurs d'évaluer si les partenariats sont rentables. Plus précisément, la connaissance à l'égard des coûts est incomplète, car l'imputation de ceux-ci est souvent absente, arbitraire ou partielle.

54 Enfin, nous avons observé que les cégeps audités ont amélioré la connaissance de leur parc immobilier. Toutefois, la qualité de l'information nécessite d'être bonifiée afin qu'ils puissent estimer adéquatement les sommes nécessaires pour maximiser la durée de vie utile de leurs bâtiments.

### 3.3 Hydro-Québec

55 Depuis 2011, les travaux et les services spécialisés représentent le principal type d'acquisitions effectuées par Hydro-Québec. Notre audit, dont les résultats sont présentés dans le **chapitre 4**, visait à nous assurer qu'Hydro-Québec gère le processus d'approvisionnement de manière économique conformément à la réglementation en vigueur et aux saines pratiques de gestion.

56 Nos travaux ont démontré qu'Hydro-Québec a un processus d'approvisionnement pour les travaux et les services spécialisés qui s'aligne généralement sur les bonnes pratiques et qui respecte la réglementation. De plus, lors des appels à la concurrence lancés par Hydro-Québec, le nombre de soumissions reçues est satisfaisant. Néanmoins, des améliorations sont nécessaires à des étapes du processus. Il est à noter que, pour certaines de ces améliorations, Hydro-Québec a déjà amorcé des changements ou est en voie de le faire.

57 En ce sens, l'approvisionnement stratégique est en cours d'implantation et nous encourageons Hydro-Québec à terminer cette transition. Par ailleurs, le processus menant à la qualification des fournisseurs devrait être davantage encadré. Également, bien que la valeur des acquisitions soit estimée, Hydro-Québec devrait raffiner l'estimation des coûts de certaines acquisitions.

58 En ce qui concerne la réception des soumissions par voie électronique, nous encourageons Hydro-Québec à se doter d'un système pour assurer l'entière confidentialité des propositions reçues.

### 3.4 Services correctionnels : réinsertion sociale

59 Le **chapitre 5** porte sur la réinsertion sociale des personnes prises en charge par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Cet audit de performance a été mené auprès de ce ministère et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

60 Malgré notre rapport publié en 1997, le rapport Corbo de 2001, l'adoption d'une nouvelle loi en 2002 et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2010-2013 axé sur la réinsertion sociale, plusieurs lacunes persistent quant au processus de réinsertion sociale du MSP.

61 Ainsi, des évaluations de personnes contrevenantes ou prévenues sont absentes des dossiers ou elles sont produites en retard par rapport aux normes que s'est fixées le ministère. En 2014-2015, près de la moitié des évaluations (45 %) n'ont pas été menées dans les délais impartis. De plus, des évaluations et des plans d'intervention que nous avons examinés ne sont pas rigoureux. D'autre part, les efforts du MSP pour suivre le cheminement des personnes sont insuffisants. Dans le cas des peines d'emprisonnement avec sursis, il est difficile de juger si le ministère s'acquitte de sa responsabilité quant au respect des conditions de la cour.

62 Par ailleurs, même si le rapport Corbo le recommandait il y a plus de 15 ans, le MSP ne dispose toujours pas d'un dossier unique pour chaque personne, de sorte qu'il n'a pas toujours l'information nécessaire pour prendre en charge les personnes qui lui sont confiées. De fait, le processus de constitution d'un dossier demeure une cause importante de report des audiences pour l'obtention d'une libération conditionnelle (30 % sont reportées).

63 En outre, les personnes contrevenantes n'ont pas suffisamment accès aux programmes nécessaires pour traiter leurs problèmes et le ministère ne sait pas dans quelle mesure les programmes offerts contribuent à leur réinsertion sociale. Contrairement à d'autres provinces canadiennes ou à d'autres pays, le MSP a tardé à mesurer le résultat global de ses efforts de réinsertion. Une première étude sur la récidive a été effectuée en 2015 et une autre est présentement en cours de réalisation.

## 3.5 Contrats présentant des situations à risque (suivi)

64 Dans son rapport de décembre 2015, la Commission de l'administration publique (CAP) a demandé au Vérificateur général d'effectuer un suivi des travaux réalisés auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), travaux qui concernaient des contrats présentant des situations à risque. Les résultats de la mission initiale ont été publiés dans le chapitre 6 du rapport du Vérificateur général du Québec du printemps 2015 (tome intitulé *Vérification de l'optimisation des ressources*). Nous avons aussi évalué l'application des trois recommandations que la CAP a formulées à la suite de l'audition du sous-ministre du MAPAQ en septembre 2015.

65 Le **chapitre 6** mentionne que, de façon générale, le ministère a consacré des efforts significatifs à corriger les déficiences relevées lors de la mission initiale. De fait, nos travaux nous amènent à conclure que 8 des 10 recommandations à l'égard de la gestion des contrats présentant des situations à risque sont appliquées ou donnent lieu à des progrès satisfaisants. Les recommandations

concernent son plan de délégation des signatures, la production d'une information de gestion fiable, l'application de sa directive interne, le respect de la réglementation, l'autorisation des paiements ainsi que l'information transmise au Conseil du trésor.

*66* Toutefois, des lacunes liées au respect du processus d'autorisation menant à la signature des contrats sont toujours présentes. Près de la moitié des demandes d'autorisation vérifiées sont signées par le dirigeant après que le contrat lui-même a été conclu ou encore après que les travaux sont commencés, et non au préalable. De plus, l'information saisie dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) comporte encore des inexactitudes et n'est pas toujours publiée dans les délais prescrits.

*67* Quant aux trois recommandations formulées par la CAP, nous considérons qu'elles sont appliquées. Le MAPAQ a transmis à la Commission le tableau de bord utilisé pour le suivi de la saisie des données dans le SEAO et les résultats de sa réflexion concernant son projet informatique lié au Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Enfin, comme la CAP nous l'a demandé, nous avons recensé de bonnes pratiques en matière de vérification interne au MAPAQ et quelques améliorations à y apporter.